

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Voirie, Espaces Publics et Grands équipements métropolitains

■ Séance du 20 Juin 2019

11267

■ Approbation de la révision d'opérations d'investissement de l'Espace Public, de la Voirie et de la Circulation destinées aux opérations de voirie sur les voies métropolitaines et leurs dépendances sur le Territoire Marseille-Provence

- Veuillez saisir à partir de la ligne suivante

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Conformément à la délibération HN 56-187/16/CM du 28 avril 2016, le Conseil de la Métropole a délégué au Conseil de Territoire Marseille-Provence, comprenant les communes d'Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Le Rove, Marignane, Marseille, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins, Septèmes-les-Vallons, l'exercice de sa compétence en matière d'aménagement de l'espace métropolitain.

Dans le cadre du Budget Supplémentaire de l'année 2019, sont inscrites trois opérations d'investissement qui nécessitent une révision de leurs autorisations de programme.

En effet, tout d'abord l'opération n°2011108700 intitulée « Marseille Quartier Noailles Rue Halles Charles Delacroix » doit être révisée à hauteur de 1 630 000 euros TTC. Compte tenu d'une part de l'intégration des velums dans les dépenses de la Métropole pour les forains de la place de Capucins, et d'autre part, d'un traitement qualitatif de cet espace avec aménagement de la rue Chateaufort, il ressort qu'une augmentation de +700 000 euros, du financement est nécessaire.

Ensuite, l'opération n°2015118400 intitulée « Marseille – Aménagement des voies aux abords de l'accès au lycée de Marseilleveyre » doit être révisée à hauteur de 1 200 000 euros TTC, ceci en raison des montants estimés par les entreprises en réponse aux consultations engagées par la Métropole en matière de maîtrise d'œuvre, d'études complémentaires, de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) et de travaux. Cette augmentation résultant d'un agrandissement du périmètre de l'opération (intégration de l'aménagement du parvis du lycée, soit une

surface supplémentaire de 1 100m², en sus du giratoire et des parkings représentant 6 500m²). Le montant de l'autorisation de programme doit être en conséquence, réévalué à hauteur de + 350 000 euros.

Enfin, l'opération n°2019100900 intitulée « Marseille 13016 – Aménagement de la rue Rabelais » doit être révisée à hauteur de 1 000 000 euros TTC. Cette révision résulte de l'élargissement du périmètre de l'opération qui comprend désormais :

- le carrefour entre la rue Rabelais et le chemin de Saint Henri. L'intégration de ce carrefour est justifiée pour améliorer la fluidité du carrefour et éviter le stationnement anarchique.
- La fin de traitement des trottoirs et de chaussée de la rue Rabelais (sur environ 100 mètres de long) jusqu'au rondpoint avec l'avenue André Roussin du fait de tranchées présentes sur site.

Cet élargissement a pour conséquence d'augmenter les montants estimés par la Métropole de + 520 000 euros en ce qui concerne les marchés de travaux, de maîtrise d'œuvre et de CSPS nécessaires à la réalisation de l'opération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

• **Partie Délibéré**

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 18 juin 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

• **Considérant**

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision des opérations présentées ci-dessous pour un montant total de 1 570 000 euros TTC;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la révision des opérations d'investissement suivantes :

SOUS-POL.	N° D'OPE. fils	LIBELLE	Montant de l'AP existante	Montant de la revalorisation demandée	Montant de l'AP revalorisée	MONTANT DES CREDITS DE PAIEMENT 2019
C310	2011108700	MARSEILLE – QUARTIER NOAILLES RUE HALLES CHARLES DELACROIX	930 000	+ 700 000	1 630 000	50 000
C310	2015118400	MARSEILLE – AMENAGEMENT DES VOIES AUX ABORDS DE L'ACCES AU LYCEE DE MARSEILLEVEYRE	850 000	+ 350 000	1 200 000	500 000
C310	2019100900	MARSEILLE 13016 – AMENAGEMENT DE LA RUE RABELAIS	480 000	+ 520 000	1 000 000	70 000
TOTAL DES REVISIONS				+ 1 570 000		

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2019 et suivants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence :

Opérations 2011108700, 2015118400, 2019100900 – Programme 14 – Sous programme 14 1 - Nature 2031, 21578, 4581 – Fonction 844 – Sous-politique C310

Les recettes seront constatées aux budgets 2019 et suivants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence :

Opérations 2011108700, 2015118400, 2019100900 – Programme 14 - Nature 4582 – Fonction 844 – Sous-politique C310

• Fin du Rapport

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

17436/ 11267

APPROBATION DE LA REVISION D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'ESPACE PUBLIC, DE LA VOIRIE ET DE LA CIRCULATION DESTINEES AUX OPERATIONS DE VOIRIE SUR LES VOIES METROPOLITAINES ET LEURS DEPENDANCES SUR LE TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE

Dans le cadre du Budget Supplémentaire de l'année 2019, sont inscrites trois opérations d'investissement qui nécessitent une révision de leurs autorisations de programme.

En effet, tout d'abord l'opération n°2011108700 intitulée « Marseille Quartier Noailles Rue Halles Charles Delacroix » doit être révisée à hauteur de 1 630 000 euros TTC. Compte tenu d'une part de l'intégration des velums dans les dépenses de la Métropole pour les forains de la place de Capucins, et d'autre part, d'un traitement qualitatif de cet espace avec aménagement de la rue Chateaubaud, il ressort qu'une augmentation de +700 000 euros, du financement est nécessaire.

Ensuite, l'opération n°2015118400 intitulée « Marseille – Aménagement des voies aux abords de l'accès au lycée de Marseillevieyre » doit être révisée à hauteur de 1 200 000 euros TTC, ceci en raison des montants estimés par les entreprises en réponse aux consultations engagées par la Métropole en matière de maîtrise d'œuvre, d'études complémentaires, de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) et de travaux. Cette augmentation résultant d'un agrandissement du périmètre de l'opération (intégration de l'aménagement du parvis du lycée, soit une surface supplémentaire de 1 100m², en sus du giratoire et des parkings représentant 6 500m²). Le montant de l'autorisation de programme doit être en conséquence, réévalué à hauteur de + 350 000 euros.

Enfin, l'opération n°2019100900 intitulée « Marseille 13016 – Aménagement de la rue Rabelais » doit être révisée à hauteur de 1 000 000 euros TTC. Cette révision résulte de l'élargissement du périmètre de l'opération qui comprend désormais :

- le carrefour entre la rue Rabelais et le chemin de Saint Henri. L'intégration de ce carrefour est justifiée pour améliorer la fluidité du carrefour et éviter le stationnement anarchique.
- La fin de traitement des trottoirs et de chaussée de la rue Rabelais (sur environ 100 mètres de long) jusqu'au rondpoint avec l'avenue André Roussin du fait de tranchées présentes sur site.

Cet élargissement a pour conséquence d'augmenter les montants estimés par la Métropole de + 520 000 euros en ce qui concerne les marchés de travaux, de maîtrise d'œuvre et de CSPS nécessaires à la réalisation de l'opération.